



BRETIGNY

A S I C E



CUGY



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs

Préavis 12-2019

Rapport de gestion et comptes 2018



Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués,

Se fondant sur les dispositions légales de l'article 125b de la "Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956", le Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2018.

Cugy, le 13 février 2019

Au nom du Comité de direction

J.-P. Sterchi

C. Bovay

Table des matières

1. Comité de direction	
1.1 Composition	3
1.2 Affaires traitées	4
1.3 Finances.....	5
2. Bâtiments	
2.1 La Combe	7
2.2 Cugy	10
2.3 Bretigny.....	10
2.4 Froideville	10
2.5 Morrens	11
2.6 Inventaire des salles de classe	11
2.7 Nombre d'élèves par commune.....	12
2.8 Etude démographique.....	12
2.9 Situation préavis – mobilier scolaire.....	13
3. ASICE employeur	
3.1 Informations générales	14
3.2 Secrétariat et gestion des comptes.....	17
3.3 Conciergerie	18
3.4 Bibliothèque intercommunale du Haut-Talent	19
3.5 Devoirs surveillés.....	21
3.6 Personnel de surveillance.....	21
3.7 Cantine de la Combe et zone de pique-nique.....	22
3.8 Cantine de Froideville	23
3.9 Parascolaires - Partage des responsabilités	24
4. Affaires scolaires	
4.1 Grille horaire	25
4.2 Indemnisation de repas.....	25
4.3 Salles de gymnastique	25
4.4 Piscine	26
4.5 Sports scolaires facultatifs.....	26
4.6 Matériel de musique	26
4.7 PPLS.....	27
4.8 Conférence des maîtres	28
4.9 Assurance complémentaire des élèves	28
4.10 Courses et camps.....	28
4.11 Caisses de classe	29
4.12 Animations culturelles	29
5. Transports scolaires	
5.1 Règlement	30
5.2 Organisation des transports scolaires	30
5.3 Organisation des courses spéciales	30
6. Conseil intercommunal	
6.1 Composition	32
6.2 Séances.....	33
7. Conseil d'établissement	
7.1 Composition	34
7.2 Rapport d'activité.....	34
8. Conclusion	38

RAPPORT DE GESTION 2018 DU COMITE DE DIRECTION

1. Comité de direction

1.1 Composition

Composition du Comité de direction du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Municipaux des écoles	
Président	M. Jean-Pierre Sterchi, Cugy
Vice-présidente	Mme Katia Cruchon, Morrens
	Mme Seema Ney, Bretigny
	M. Pierre-Alain Witzig, Froideville
Secrétaire	Mme Chantal Bovay

Les tâches sont réparties de la manière suivante :

- | | | |
|---|--|---------------------|
| 1 | Direction
Administration
Finances | Jean-Pierre Sterchi |
| 2 | Transports
PPLS | Katia Cruchon |
| 3 | Bibliothèque
Parascolaire hors UAPE
Lien Ecole - EFAJE - UAPE | Seema Ney |
| 4 | Bâtiment de la Combe
Espaces extérieurs de la Combe
Mobilier scolaire
Piscine | Pierre-Alain Witzig |

Rappelons que la direction de l'établissement assiste à toutes les séances du Comité de direction. Dès la rentrée scolaire d'août 2017, M. Amiguet étant absent, c'est Mme Virginie Dorthe, Doyenne chargée de direction qui nous rejoint pour ces séances.

Mme Virginie Dorthe a été nommée Directrice de notre établissement au 1^{er} décembre 2018.

Séances du CoDir

Le Comité de direction s'est réuni à 13 reprises : les 12 janvier, 2 février, 9 mars, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 8 juin, 29 juin, 17 août, 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre.

1.2 Affaires traitées

Les affaires portées à l'ordre du jour des séances du Comité de direction ont été nombreuses.

Les préavis suivants ont été proposés au Conseil intercommunal et acceptés par ce dernier :

- N° 09/2018 – Rapport de gestion et comptes 2017
- N° 10/2018 – Aménagements complémentaires dans le bâtiment de la Combe CHF 80'000.00
- N° 11/2018 – Budget 2019

Les autres principaux sujets ayant retenu l'attention du Comité de direction sont les suivants :

- la gestion des comptes 2018 et le bouclage des comptes 2017 ainsi que le budget 2019 ;
- la convention État – ASICE sur les tâches déléguées à l'établissement scolaire ;
- l'analyse et la décision des dérogations d'enclassements ;
- l'entretien du bâtiment ;
- la création d'aménagements complémentaires à la Combe ;
- la création du site internet ;
- l'inauguration de la bibliothèque ;
- la collaboration avec la société MicroGis et l'école pour la mise sur pied des transports scolaires ;
- l'achat de mobilier pour la salle de classe installée dans le local où se situait la bibliothèque de la Combe ;
- le déplacement de la bibliothèque de la Combe ;
- l'étude des coûts des locaux loués aux communes ;
- la gestion des collaborateurs ;
- l'organisation des cantines et de la zone pique-nique ;
- la collaboration avec les UAPE ;
- la mise en place des devoirs surveillés ;
- l'organisation de la surveillance des enfants entre les horaires scolaires et les transports scolaires ;
- l'étude de l'accueil parascolaire des 7 et 8P, obligatoire dès 2020 ;
- la gestion administrative des camps scolaires ;
- l'étude des subsides 2019 pour les courses et camps ;
- la facturation d'une part des transports pour les élèves de la Bérallaz ;
- la gestion des courses spéciales ;
- l'étude de l'évolution démographique ;
- l'étude de la possible installation de panneaux solaires sur le toit de la Combe ;
- l'étude du coût des locaux PPLS ;
- l'étude de l'utilité de l'assurance complémentaire des élèves ;
- la rédaction des communications mensuelles aux municipalités.

1.3 Finances

Gestion et comptes 2017

La gestion et les comptes 2017 ont été acceptés par le Conseil intercommunal le 27 mars 2018.

Pour la clôture de cette année comptable, c'est un total de charges de CHF 4'574'095.98 pour le primaire et le secondaire. Ce qui représente un coût de CHF 4'462.53 par élève (1'025 élèves au total pour nos quatre communes), le coût de l'élève au niveau du budget 2017 était de CHF 4'572.54.

La fiduciaire OFISA a procédé à une vérification succincte des comptes 2017.

Budget 2019

Le budget 2019 de l'ASICE a été accepté par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 25 septembre 2018.

Le total des charges prévues se monte à **CHF 4'945'357.50** pour une estimation de 1033 élèves enclassés, soit un coût à l'élève de CHF 4'787.37. Dans le budget 2018 celui-ci était de CHF 4'796.92.

Nous pouvons constater que le budget 2019 a été stabilisé par rapport à celui de 2018.

Programme informatique comptabilité

Jusqu'à la fin 2017, l'ASICE utilisait le programme comptabilité de la commune de Cugy. Etant donné que cette dernière va changer de programme, le Comité de direction a suivi la proposition de notre secrétaire et a choisi d'acheter le programme de comptabilité CRESUS pour l'ASICE étant donné que nous utilisons déjà leur programme « salaires ». Ce programme est utilisé dès le 1^{er} janvier 2018.

Tarifs pour les écolages

Nous vous rappelons que selon la décision 138, établie par Mme Lyon - ancienne Cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture, concernant les articles 133 et 138 de la LEO, les tarifs d'écolages ont été fixés de la manière suivante :

- CHF 1'300.00 lorsqu'un élève est au bénéfice d'une dérogation à l'aire de recrutement
- CHF 1'500.00 lorsqu'un élève est transféré d'un établissement à un autre
- CHF 4'000.00 lorsqu'un élève intègre une classe Sport-Art-Etudes constituée à cet effet
- CHF 1'300.00 lorsqu'un élève intègre une classe Sport-Art-Etudes qui est existante.

Ecolages pour les élèves de Montheron

Pour les élèves venant de Montheron, sauf exception pour les élèves de la Bérallaz, une nouvelle convention a été établie en 2016 avec la Commune de Lausanne. Le tarif est de 4'500.00 par élève.

Pour les élèves de la Bérallaz, qui sont des élèves dont la plupart des parents ne sont pas domiciliés sur le territoire lausannois, le tarif normal est appliqué, soit CHF 1'300.00 par élève. Ce montant est facturé à la commune de domicile des parents ou à la Ville de Lausanne pour les enfants sous tutelle.

En nous basant sur ces mêmes articles, nous avons pu dès l'année scolaire 2017-2018, facturer une part des transports scolaires à la Fondation Bellet, en charge de la Bérallaz.

2. Bâtiments

Location de classes

Le montant des locations des salles de classe et les montants des charges se montent à CHF 22'750.00 et à CHF 11'000.00 pour l'entretien, par classe.

Le Comité de direction souhaitait se pencher sur le coût réel des bâtiments par rapport aux locations versées par l'ASICE, c'est pourquoi un tableau à l'intention des Municipalités a été élaboré afin d'évaluer les charges des bâtiments communaux. Les données apportées par les quatre Municipalités ont permis le constat suivant :

Cugy : les bâtiments scolaires sont tous en bon état car ils sont récents ou rénovés dernièrement.

Bretigny : un seul bâtiment neuf dont le calcul est plus complexe à réaliser car une partie du bâtiment accueille l'UAPE. Une clé de répartition a été faite.

Morrens : le bâtiment est ancien et n'a pas été rénové récemment.

Froideville, un bâtiment est ancien, un est rénové et deux autres sont récents.

Il est difficile de faire une comparaison entre nos communes car les frais pris en compte ne sont pas toujours les mêmes et sur Froideville le temps d'amortissement de certains bâtiments n'est pas le même que sur les autres communes.

D'une manière générale, il est constaté que les montants alloués ne suffisent pas pour un bâtiment neuf mais qu'ils dépassent les charges et les frais pour les bâtiments anciens voire aussi pour les bâtiments rénovés récemment. Ainsi la situation des quatre communes est très différente avec l'une, un gain non négligeable et à l'opposé, pour une autre, des montants non couverts importants.

Aucune décision n'a été prise en 2018 quant à une éventuelle modification de ces montants, le traitement de ce dossier sera repris et finalisé en 2019.

2.1 La Combe

Le collège de la Combe possède 16 classes et est entièrement occupé par des élèves du secondaire (9 à 11^{ème}). Ce bâtiment dispose d'autre part de deux salles de gymnastique, d'une cantine scolaire et d'une petite bibliothèque, d'une salle de musique, d'une salle de sciences, d'une salle d'arts visuels et d'une salle annexe à la salle de sciences.

Ce collège abrite aussi la direction et le secrétariat de notre établissement scolaire.

Optimisation des volumes du bâtiment

Le Comité devant fournir une salle supplémentaire a souhaité connaître les possibilités d'optimisation du bâtiment de la Combe. Une rencontre a été organisée avec l'architecte du bâtiment, M. Rezakhanlou, pour discuter d'une optimisation des volumes et de la construction éventuelle d'un étage supplémentaire sur le collège de la Combe. Un tel ajout est vivement déconseillé par le bureau d'ingénieurs mandaté lors de la construction et serait onéreuse et compliquée à mettre en place, de plus nous ne pourrions pas ajouter un étage sur la partie située au-dessus des salles de gym. Cette éventualité est définitivement mise de côté.

Aménagements complémentaires

Un préavis a été présenté au Conseil intercommunal en juin afin de procéder à des aménagements complémentaires dans notre bâtiment de la Combe.

Pour la rentrée 2018-2019, comme il manquait une salle, le Comité de direction a pris la décision d'utiliser le local de la bibliothèque comme salle de classe et de créer une petite bibliothèque dans une salle qui a été créée dans un espace libre, à côté de la salle de musique. Un guichet a été ajouté au secrétariat et un bureau supplémentaire pour les doyens a été créé dans le local situé au fond de la cuisine. Ce bureau créé est relié à l'autre bureau des doyens.

Entretien du bâtiment

L'entretien du bâtiment a essentiellement porté sur :

- la réparation de moteurs des stores qui cassent ;
- l'aménagement de la 2^{ème} salle de sciences ;
- l'aménagement de locaux supplémentaires ;
- La réparation de dégâts causés par les élèves ;
- l'installation d'un détecteur de grêle ;
- l'installation d'un wifi ; l'installation d'un nouveau système de fermetures par badges ;
- de petites réparations diverses.

Salle de sciences

Les travaux pour l'intégration de prises au plafond, l'installation de nouvelles armoires et la réfection du sol et des murs ont été effectuées durant les vacances d'été.

Effraction à la Combe

Le 15 mai 2018 une effraction a été perpétrée dans l'établissement. Il y a eu quelques dégâts et vols. Une plainte a été déposée et une déclaration a été établie pour l'assurance. Nous avons dû changer des serrures et racheter quelques meubles qui avaient été forcés.

Dégâts

Il y a de plus en plus de dégâts (mobilier dessiné ou tailladé, WC cassé, etc.) faits par les élèves mais nous n'arrivons malheureusement pas souvent à trouver les responsables.

Détecteur grêle

L'ECA avait proposé d'installer un détecteur de grêle, mais pour cela il fallait un accès internet. Comme le canton a refusé de nous donner accès à leur réseau, le CoDir a décidé d'équiper la Combe d'un autre accès internet afin de disposer d'un réseau qui lui serait propre.

Un Wifi indépendant du système scolaire a été installé durant les vacances d'octobre, il permet également de changer notre système de fermeture des portes.

Serrures

Le système de fermeture avec des clés n'a jamais donné satisfaction. De plus, les cylindres des clés électroniques commencent à lâcher et une pièce coûte environ CHF 600.00. Le Comité de direction a donc pris la décision de le remplacer par un système de badge. Ce système nous permet de changer les accès petit-à-petit en commençant par les portes qui doivent être hautement sécurisées.

Ce système sera plus facile à gérer pour notre concierge, tout se programmant depuis son bureau, sans avoir besoin de passer par chaque porte.

Il a été décidé de modifier, en premier lieu, la 2^{ème} porte d'entrée et le secrétariat. Le coût de ces premières modifications avec la livraison de 100 badges et du logiciel de base a coûté CHF 6'275.40. L'adaptation de chaque porte coûtera par la suite CHF 614.00 pour une porte simple et environ 3'500.00 pour une porte sécurisée type secrétariat.

La modification du mode d'accès a été faite pendant les vacances d'automne.

Treillis vers le parking

Une demande pour rehausser les treillis derrière les buts de football situés vers le parking de la Combe nous est parvenue. Une rencontre avec les familles qui ont fait cette demande a été organisée. Le problème est surtout en dehors des heures d'école, mais Virginie Dorthe relève qu'il y a souvent des dégâts sur les voitures stationnées sur la zone de parc (capot, rétro,...).

Le CoDir réexaminera cette demande au printemps.

Chauffage – approvisionnement

C'est toujours l'Association du triage Mèbre-Talent qui nous fournit les copeaux. La qualité livrée donne entière satisfaction à notre concierge.

Chaudière

Suite aux nouvelles normes en vigueur pour les chaudières à bois, un contrôle a été fait par le Département général de l'environnement et notre chauffage ne correspond pas aux normes actuelles. Plusieurs modifications ont été apportées mais elles ne sont pas suffisantes pour la mise en conformité complète.

Une offre pour la chaudière nous est parvenue. Pour la réparation et la remise aux normes en installant un filtre, il faudrait compter CHF 70'000.00. De plus, il faut trouver un endroit où l'on pourrait installer ce filtre relativement volumineux. Il y aurait le bureau actuel du concierge, situé à proximité, mais il faudrait trouver un autre endroit pour le service de conciergerie, il y a aussi la possibilité de l'installer sur le toit du collège mais cette solution n'est pas très pratique car il faut régulièrement aller vider les particules. Le CoDir étudie toutes les possibilités et reviendra auprès du Conseil intercommunal avec une proposition en 2019.

Panneaux photovoltaïques

Un groupe constitué de Conseillers communaux de Cugy et de citoyens intéressés ont étudié les possibilités de mettre des panneaux photovoltaïques sur un ou des bâtiments scolaires à Cugy. Le seul endroit qui s'est révélé adéquat : le collège de la Combe.

L'étude pour l'installation de panneaux a été présentée au Conseil intercommunal mais celui-ci ne s'est pas montré enthousiaste, et après une étude comparative avec une 2^{ème} société, le Comité de direction a mis ce dossier en suspens. En effet c'est en été que ce système est le plus rentable mais c'est aussi à cette période que le bâtiment est vide (vacances) et que les besoins sont les moins prononcés. De plus, s'il devait y avoir une nouvelle construction scolaire aux alentours, des panneaux devraient être installés sur ce nouveau bâtiment et leur production pourrait être aussi bénéfique pour le collège secondaire actuel.

Utilisation des locaux :

Conservatoire du Gros-de-Vaud

Selon la Loi sur les Ecoles de Musique (LEM), les communes ou associations doivent aider les conservatoires ou écoles de musique reconnues à la mise en place de leurs cours. D'après cette LEM, on ne peut pas facturer de location. L'ASICE encourage donc l'enseignement de la musique en proposant gracieusement la salle de musique au Conservatoire des Régions – Gros-de-Vaud.

Parking

La Commune de Cugy vend des macarons permettant le stationnement aux abords des collèges pour les enseignants et ces derniers peuvent stationner librement, lorsque le parking scolaire est complet, sur le parking payant de la Cavenettaz.

Autres sites Scolaires

2.2 Cugy

Pas de changement en 2018

2.3 Bretigny

- Dès août 2017, après sa rénovation et agrandissement, le Collège de l'Ancien battoir accueille 4 salles de classe, une salle polyvalente et une UAPE de 36 places.
- L'ASICE loue actuellement à la Commune de Bretigny une salle de classe dans le collège du clocher, s'il est nécessaire d'ouvrir une classe supplémentaire dans l'urgence. Le Comité de direction réexaminera la pertinence de cette mesure en 2019.

2.4 Froideville

Pas de changement en 2018

Dès l'été 2018, le parking du Bas-de-la-Fin est limité à 6 heures de stationnement gratuit. Les enseignants ont reçu un macaron.

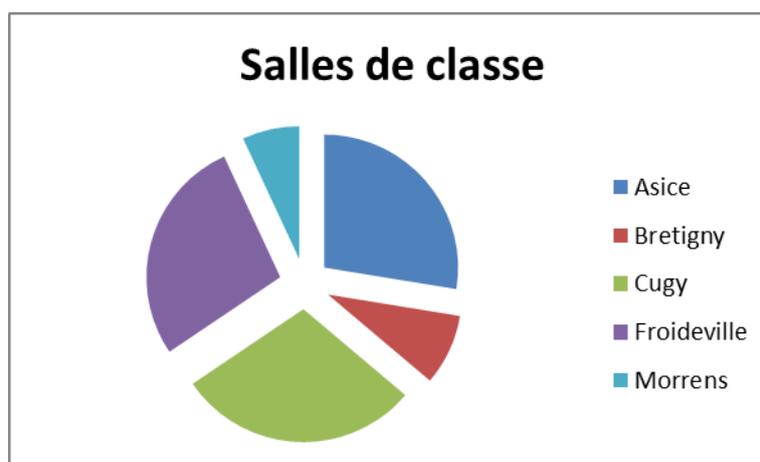
2.5 Morrens

- Le collège de la Marionnaz possède 4 classes et une petite bibliothèque. Des travaux d'entretien effectués à la salle du Major Davel permettent à nouveau l'enseignement de l'éducation physique.
- La Commune de Morrens a accepté en 2015 le crédit pour la construction d'une salle polyvalente à côté du collège. Suite à des oppositions et au dépôt d'un postulat pour l'intégration d'une UAPE dans la salle polyvalente, ce dossier a pris du retard.

2.6 Inventaire des salles de classe

Notre établissement compte 58 classes :

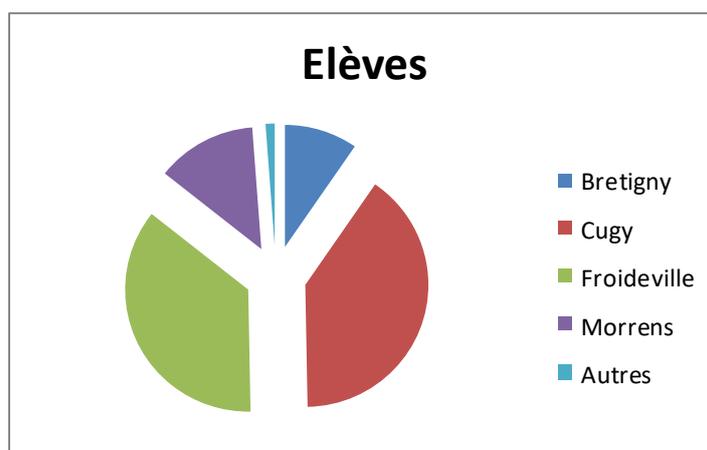
1	ASICE	16 salles de classe
2	Bretigny	4 salles de classe (+1 salle de réserve)
3	Cugy	17 salles de classe
4	Froideville	16 salles de classe (15 salles occupées dès année scolaire 18-19)
5	Morrens	4 salles de classe



2.7 Nombre d'élèves par commune au 1^{er} octobre 2018

1	Bretigny	97 élèves
2	Cugy	405 élèves
3	Froideville	363 élèves
4	Morrens	133 élèves
5	Autres (y compris Montheron)	29 élèves
	Total :	1027 élèves

Remarque : pour la première fois depuis 10 ans, la population scolaire est moins élevée que celle de l'année précédente et même des deux dernières années (1042 élèves en 2016 et 1047 élèves en 2017)



2.8 Etude démographique

En 2017, Jean-Pierre Sterchi et Muriel Gross, Conseillère en développement organisationnel à la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), ont étudié et estimé l'évolution démographique sur les prochaines années de nos communes.

Selon cette estimation, nous devions manquer de classes à l'avenir. Cependant, la situation a changé avec la rareté des terrains constructibles et la mise en zone réservée de plusieurs de nos communes. Nous avons constaté depuis cette étude que le nombre d'élèves va plutôt vers une stabilité. Pour preuve, pour la première fois depuis 2008, année de la création de l'ASICE, le nombre d'élèves n'a pas augmenté. Les données fournies par les contrôles des habitants indiquent aussi que les volées qui entrèrent ces quatre prochaines années sont inférieures à celles connues récemment.

Tableau des élèves au 01.10.2018

L'établissement nous a envoyé la liste des élèves au 1^{er} octobre 2018 et nous pouvons constater que le nombre d'élèves a diminué depuis l'élaboration du budget 2019. Une trentaine de départs ont été annoncés depuis la rentrée. Le Comité de direction estime qu'il n'y a pas de besoin de nouvelles salles de classe à court et terme, l'évolution démographique projetée n'allant vraisemblablement pas augmenter ces prochaines années.

Le Comité de direction va tout de même poursuivre cette étude en collaboration avec la direction de l'établissement scolaire et rester attentif à l'évolution des besoins en matière de classes. A ce stade, ce sont les locaux spéciaux qui manquent ou qui sont sous-dimensionnés, tels le réfectoire, la salle de sciences, une piscine, etc.

2.9 Situation préavis Mobilier scolaire

Un préavis pour un montant de CHF 300'000.00 pour l'achat de mobilier scolaire a été accepté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 31 mars 2015. En 2015, la somme de CHF 140'049.20 avait été utilisée pour équiper le bâtiment de l'Epi d'Or. En 2016, une partie de ce montant a permis d'équiper une salle de classe à Morrens pour un montant de CHF 20'259.85, de changer du mobilier à la Chavanne pour un montant de CHF 11'137.50 et d'équiper le collège de la Combe avec des porte-habits pour un montant de CHF 11'610.00. En 2017, nous avons équipé les nouvelles salles de Bretigny pour un montant de CHF 74'318.10, nous avons acheté des armoires pour le secrétariat d'une valeur de CHF 2'224.80 et du petit mobilier pour un montant de CHF 892.50. En 2018, nous avons équipé la nouvelle salle à la Combe pour un montant de CHF 22'527.80 et du mobilier pour le secrétariat, la 2^{ème} salle de sciences et la salle de couture pour un montant de CHF 12'993.63.

Le solde disponible de ce préavis au 31.12.2018 est de CHF 818.50

Equipement nouvelle salle Combe (ancienne bibliothèque)

En tant qu'établissement pilote en matière d'éducation au numérique, l'école désire expérimenter une alternative au beamer, celle d'un grand écran de diffusion et un tableau blanc sur roulette. Nous avons pu obtenir d'un fournisseur un prêt sur plusieurs mois d'un écran interactif afin que l'école puisse tester ce moyen didactique. Une formation a été donnée aux enseignants de cette classe.

Cet écran donne entière satisfaction à l'enseignante principale de cette classe sachant qu'il est utilisé en interactivité avec les tablettes mises à disposition de chaque élève d'une part et que, d'autre part, la qualité de l'image projetée est nettement supérieure à celle du beamer. De plus, cette installation étant fixée sur des roulettes, elle est mobile et peut être utilisée aussi pour des événements demandant une qualité supérieure de présentation. Nous allons acheter un exemplaire pour cette classe.

3 ASICE employeur

3.1 Informations générales

Site internet

Le président et la secrétaire du CoDir ont rencontré M. Théo Mirabile (étudiant et ancien élève de notre établissement) et lui ont exposé nos besoins et attentes en matière de site internet. Il nous a préparé un site avec le mode de présentation choisi.

Disposant de photos de différents sites scolaires de l'établissement, de textes de présentation et de documents sous les rubriques choisies, notre webmaster a pu réaliser le site qui a été mis en ligne en été 2018.

M. Théo Mirabile sera à notre disposition pour effectuer des modifications dans le futur mais Mmes Chantal Bovay et Sonia Marti ont suivi une petite formation afin de pouvoir tenir ce site à jour.

Une information a été envoyée aux communes, à l'Efaje et à l'école en leur demandant d'ajouter notre lien sur leurs sites.

Une information concernant l'ouverture de notre site internet a été distribuée via les agendas des élèves à l'attention des parents et aux journaux de nos communes.

La convocation pour notre prochain conseil intercommunal se fera dès l'an prochain par le biais de notre site internet. Les membres du Conseil intercommunal ont reçu leur code d'accès ainsi que les informations nécessaires lors de la séance de septembre 2018.

Proposition de communication du CoDir aux municipalités

Suite à une demande de quelques Municipalités et afin d'améliorer notre communication, le CoDir a proposé de faire, après chaque séance du Comité de direction, un document intitulé « Information aux municipalités » résumant les éléments importants de la séance mensuelle en une page.

Affaires parascolaires

Cantines

Quelques modifications ont été apportées sur les coûts facturés aux parents.

- Repas et garde 5-6 P : 16.00 par jour (au lieu de 14.00)
- Repas chaud de 7 P à 11 P : 12.00 par repas (au lieu de 10.00)
- Sandwich et salade : 6.00 /pièce
- Zone pique-nique : gratuite

Un appel d'offres pour la cantine scolaire est reporté car le travail d'étude et de mise en place de l'accueil parascolaire des 7-8P est prioritaire.

Accueil parascolaire des 7-8P

D'ici 2020, une offre d'accueil pour les 7-8^{ème} pour les midis et les après-midis devra être proposée.

Seema Ney et Jean-Pierre Sterchi ont effectué différentes visites afin de voir ce qui conviendrait le mieux à nos élèves et notre situation.

Pour respecter l'échéancier, il faudrait faire une étude et présenter un préavis en 2019 afin, si celui-ci est accepté, d'engager un-e professionnel-le en janvier 2020 qui s'occuperait de la mise en place de cet accueil pour la rentrée 2020-2021.

UAPE

La commune de Morrens doit prévoir rapidement la mise en place d'une UAPE même provisoire, car il n'y a pas assez de places dans les autres communes pour accueillir tous les enfants de 1 à 6P. En effet, nous avons dû à nouveau organiser, sur Cugy et à midi, un accueil pour les 6^{ème} qui n'ont pas été pris dans les UAPE. L'EFAJE applique la règle qui consiste à donner la priorité les élèves les plus jeunes.

Il est à relever que l'UAPE de Bretigny ouverte à la rentrée d'août 2017 est complète.

Mandat Canton-ASICE

Le Canton souhaite supprimer les conventions qui le lient aux communes. Différentes séances ont été organisées afin de supprimer le plus de points possibles à la convention Canton-ASICE qui comptait un 31% d'ETP.

La discussion s'est portée dans un premier temps sur l'organisation des transports qui prend beaucoup de temps à l'école. Le CoDir accepte de reprendre la responsabilité de l'organisation totale des transports.

Dès cette modification validée, l'ASICE a pris contact avec deux sociétés afin d'évaluer le coût de la délégation de cette tâche.

A la fin des transactions, il reste un 12% d'ETP sur la convention. Cela concerne des tâches qu'il est plus cohérent de laisser à l'école (organisation des sports facultatifs, soutien administratif aux organisations de spectacles communaux, intervention pour surveillance – santé – prévention – sécurité, appui aux visites médicales et contrôles dentaires, prévention routière, rapports avec la Police et rédaction du rapport annuel de l'établissement). Les autres tâches seront effectuées par le secrétariat de l'ASICE et par un mandataire en charge de la gestion de l'organisation des transports scolaires.

La nouvelle convention a été acceptée et signée.

Projet Lift

Le concierge de la Combe est prêt à prendre un jeune le mercredi après-midi dans le cadre du projet Lift. Le Comité de direction est favorable à ce projet qui débutera au sein de notre service conciergerie en janvier 2019.

Séparation parascolaire – école

Un problème de cohérence à intégrer les coûts du secteur parascolaire dans le coût de l'écologiste a été relevé.

En effet, pour les communes, une grande partie des coûts des accueils des élèves apparaît dans la facture sociale (facture parascolaire de l'EFAJE), mais ce n'est pas le cas par exemple pour l'accueil des 6^{èmes}, dont les coûts apparaissent dans les comptes de l'ASICE.

Nous nous sommes renseignés auprès de l'ASIRE qui rencontre le même problème et se pose la même question, faut-il sortir le parascolaire de la comptabilité de l'ASICE ?

Nous allons faire un essai et sortir les comptes du parascolaire des comptes du scolaire. Se posera la question de la nécessité de devoir mettre une 2^{ème} comptabilité en place ou si nous mettons les comptes du parascolaire en dessous de ceux du scolaire.

Entretiens du personnel

Les entretiens du personnel ont été planifiés en avril et en mai

Le Comité de direction a procédé aux entretiens annuels au printemps.

Ces entretiens, menés par la secrétaire de l'association et le municipal concerné par le secteur du collaborateur, se sont déroulés dans un climat serein et ont permis à chacun d'exprimer ses satisfactions et ses souhaits. D'une manière générale les collaborateurs sont satisfaits de leurs conditions de travail mais relèvent qu'il y a de plus en plus de travail.

Concernant l'entretien de Chantal Bovay, ce sont le président et la vice-présidente qui ont procédé à son entretien.

Collation de fin d'année

Chaque année, à mi-décembre, le Comité de direction organise un apéritif dînatoire pour le personnel de l'ASICE. Cette année Mme Virginie Dorthe ainsi que les secrétaires de l'établissement et les conducteurs et conductrices ont également été conviés à ce moment festif.

Nous avons profité de cette soirée pour remercier le personnel et fêter les 5 ans de présence de Catherine Miserez à la surveillance des enfants à Froideville et les 10 ans d'Helena Da Silva au service de conciergerie du collège de la Combe.

Caisse de pension - CIP

Le Comité de direction a dû choisir parmi trois modèles, présentés par notre caisse de pension – CIP, pour la répartition du coût supplémentaire de cotisation. La cotisation actuelle est de 8% pour le travailleur et 19% pour l'employeur.

Le modèle 3 a été choisi par le Comité de direction de l'ASICE.

Le modèle 3 : soulève une hausse de 1% pour l'employeur et une hausse de 1% pour l'employé, soit en 2022, 20% pour l'employeur et 9% pour l'employé (l'augmentation se fait petit à petit et ceci dès 2019).

Pour information :

Le modèle 1 : ne soulève pas de modification pour l'employeur et une hausse de 2% pour l'employé, soit en 2022, 19% pour l'employeur et 10 % pour l'employé.

Le modèle 2 : soulève une baisse pour l'employeur et une hausse de 3% pour l'employé, soit pour 2022, 18% pour l'employeur et 11% pour l'employé.

3.2 Secrétariat et gestion des comptes

Fonction	Titulaire	Taux d'occupation	Entrée en fonction
Secrétaire-comptable d'association intercommunale	Chantal Bovay	60 %	1 ^{er} février 2009
Secrétaire-comptable adjointe	Yesica Lopez	20 %	1 ^{er} octobre 2016
Auxiliaire	Sonia Marti	horaire	1 ^{er} juin 2018

Nous avons pu constater que la charge de travail de notre secrétariat augmente passablement chaque année et tout particulièrement cette année avec la modification de la convention Canton - ASICE.

Avec la reprise de certaines tâches qui étaient dans cette convention et malgré l'engagement de Mme Sonia Marti quelques heures par semaine, notre secrétariat a encore dû effectuer quelques heures supplémentaires. Chantal Bovay veille à ce que son adjointe et son auxiliaire ne dépassent pas leur quota d'heures mais, à fin 2017 il restait 70 heures supplémentaires à Mme Bovay (après le paiement de 150 heures supplémentaires) et elle termine 2018 avec 120 heures de plus.

Mme Sonia Marti s'occupe principalement de la gestion des courses et camps et de l'organisation des courses spéciales, mais celles-ci demandent plus de temps qu'initialement prévu, de plus c'est la première fois que notre secrétariat doit gérer cette organisation et il y a eu quelques problèmes de transmissions d'informations avec l'école.

Mme Yesica Lopez s'occupe principalement de la saisie comptable et de la facturation aux parents des repas et devoirs surveillés. Elle effectue également des remplacements de personnel à la cantine ou à la surveillance du bus.

Séance avec le Préfet

Les représentants de l'ASICE (président du CI, président du CoDir et secrétaire) ont été convoqués par le Préfet afin de procéder au contrôle annuel des procès-verbaux, des préavis, des statuts et règlements. Tout est bien tenu il n'y a eu aucune remarque hormis les félicitations du Préfet.

3.3 Conciergerie

Personnel de conciergerie

Le collège de la Combe compte sur l'année 2018 un total de 2,1 ETP auxquels s'ajoute la présence de deux apprentis.

Fonction	Titulaire	Taux d'occupation	Entrée en fonction
Concierge	Adel Tamer	100 %	1 ^{er} juin 2017
Auxiliaire de conciergerie	Maria Helena Ermida Oruguela Da Silva	60 %	19 août 2008
Auxiliaire de conciergerie	Anna Regina Queiros Rodrigues	50 %	1 ^{er} septembre 2011
Apprenti CFC	Riste Atanasov	100 %	1 ^{er} août 2015 au 31 juillet 2018
Apprenti CFC	Benoît Semoroz	100 %	1 ^{er} août 2018
Apprenti AFP	Fadi Ghebryal	100 %	15 octobre 2017

Le responsable du bâtiment, M. Pierre-Alain Witzig se rend auprès de M. Tamer une fois par semaine pour faire le suivi des dossiers en cours.

Apprenti CFC

Riste Atanasov a obtenu son CFC d'agent d'exploitation et nous a quittés, pour de nouveaux horizons, au terme de son contrat soit le 31 juillet 2018.

Benoît Semoroz est venu faire un stage au sein notre service de conciergerie. Il a été engagé comme apprenti CFC à partir d'août 2018.

Apprenti AFP

Fadi Ghebryal a commencé sa deuxième et dernière année d'apprentissage AFP d'agent d'exploitation.

Ces apprentis donnent entière satisfaction tant à l'ASICE qu'à l'école.

3.4 Bibliothèque intercommunale du Haut Talent

La nouvelle bibliothèque comprend au 31 décembre 2018 le personnel suivant :

Fonction	Titulaire	Taux d'occupation	Entrée en fonction
Bibliothécaire	Lucie Perdrizat	90 %	1 ^{er} mai 2017
AID	Fabrice Jungo	50%	1 ^{er} janvier 2018
Auxiliaire de bibliothèque	Nathalie Cachelin	8h00/semaine	1 ^{er} août 2017
Auxiliaire de bibliothèque	Stéphanie Baldisserotto	10h00/semaine	1 ^{er} août 2017

Un AID - Agent en Information Documentaire – a été engagé à 50% au 1^{er} janvier 2018 pour compléter l'équipe.

La répartition des charges de salaires se fait de la manière suivante :

- Temps scolaire à charge de la DGEO
- Temps parascolaire à charge de l'ASICE
- Temps public Morrens à charge de la commune de Morrens (selon convention)
- Temps public Froideville à charge de la commune de Froideville (selon convention)

Bilan général (rapport de Lucie Perdrizat, bibliothécaire)

L'équipe de la bibliothèque collabore sur trois sites de bibliothèque pour proposer aux élèves et aux habitants un accueil, des collections et des animations de qualité. Durant l'année 2018, un gros travail a été fourni afin d'actualiser et d'étoffer les collections, notamment pour le site nouvellement réaménagé de Froideville.

Durant l'année 2018, la bibliothèque a mené également deux projets d'envergure : une migration des collections et un déménagement. Premièrement, concernant l'intégration au réseau vaudois des bibliothèques scolaires et le passage en production sur le logiciel cantonal ALMA pour le site de Froideville, il a fallu préparer les collections à la migration, de la description de chaque livre dans le catalogue à son équipement physique. Nous avons également dû réinscrire tous nos usagers. Le travail est encore en cours pour étoffer les collections à Froideville et préparer les autres sites à la migration.

Deuxièmement, le déménagement du site de Cugy a mobilisé l'équipe de la bibliothèque sur une période courte et intense, de mai à juillet. L'établissement avait besoin de réaffecter le local de la bibliothèque pour une classe pour la rentrée 2018. Une solution a été trouvée pour pouvoir maintenir une bibliothèque scolaire à Cugy, en affectant à la bibliothèque un local de dégagement qui allait être créé durant l'été dans le collège de La Combe. Nous avons dès lors dû préparer les collections à ce déménagement, en effectuant notamment un gros tri entre les collections que nous pourrions garder en libre accès à Cugy, ce qui allait intégrer la collection du site de Froideville pour pouvoir continuer à circuler, ce qui devait être mis en dépôt temporaire au sous-sol de la Chavanne. Nous avons également procédé à un important « désherbage » à ce moment-là. Nous avons pu profiter de l'accueil d'une stagiaire pour nous aider dans ces tâches. Durant l'automne 2018, nous avons donc pu maintenir des ouvertures parascolaires et des accueils de classe sur le site de Cugy. Toutefois, pour des raisons pratiques, seules les classes du secondaire peuvent y venir, nous avons donc constaté un important changement de pratique chez les classes primaires de Cugy : beaucoup plus de classes utilisent le service de bibliothèque itinérante et très peu se déplacent pour des visites à

Froideville. Lors des ouvertures, le public n'a pas diminué et les usagers sont accueillis dans un espace très réduit, mais que nous avons pu rendre agréable et fonctionnel.

Par ailleurs, la bibliothèque a proposé cette année trois expositions et six animations publiques (conteries, activités créatives, ...), en plus de l'inauguration officielle. Cette inauguration officielle de la Bibliothèque du Haut-Talent a eu lieu le 5 mai 2018 à Froideville, en présence des autorités politiques, des représentants de l'établissement scolaire et de la coordination des bibliothèques scolaires, ainsi que de nombreux élèves, amis et habitants de la région. Suite aux allocutions, agrémentées d'interventions des élèves, un apéritif et diverses activités créatives ont marqué cette journée de fête. L'inauguration a ainsi permis de faire découvrir la bibliothèque aux habitants des quatre communes et alentours, notamment via un tout-ménage et un article dans le journal ; cette occasion a également permis de dévoiler au public la nouvelle signalétique de la bibliothèque.

Mentionnons enfin que le public participe en nombre aux activités de la bibliothèque et les heures d'ouverture sont fréquentées. Les enseignants qui utilisent la bibliothèque sont également satisfaits et de plus en plus nombreux.

Retour sur l'année 2018 en quelques chiffres	
36 (sur 56 classes)	Nb de classes qui viennent en visite régulièrement ou utilisent le service de « bibliothèque itinérante »
178 périodes	Nb de visites de classes en bibliothèque
25h30	Nb d'heures d'ouverture au public par semaine (public et parascolaire)
~500 lecteurs	Nb de lecteurs actifs (public, 3 sites)
~20 lecteurs	Nb moyen de lecteurs à chaque ouverture publique à Froideville
~20 lecteurs	Nb moyen de lecteurs à chaque ouverture parascolaire à Froideville
~10 lecteurs	Nb moyen de lecteurs à chaque ouverture parascolaire à Cugy
~10 lecteurs	Nb moyen de lecteurs à chaque ouverture publique à Morrens
52'774.5 CHF	Total des dépenses 2018 pour l'acquisition de documents
3'200 titres	Nb de nouveaux documents acquis en 2018

3.5 Devoirs surveillés

Selon la loi, la gestion des devoirs surveillés est à la charge des communes. Chantal Bovay s'est occupée des aspects administratifs (feuilles d'inscriptions, recherche de personnel, engagement, paiement des surveillant-e-s, facturation aux parents).

Les devoirs surveillés sont organisés sur un site scolaire à partir de quatre enfants inscrits par jour. Pour l'année 2018, nous avons eu besoin de deux personnes pour Cugy et deux personnes pour Froideville. Après quelques semaines il n'y avait que deux enfants à Cugy le jeudi et l'un d'eux ne venait qu'une fois sur deux, le CoDir a donc pris la décision de fermer les devoirs surveillés à Cugy les jeudis dès les vacances d'automne.

Pour Bretigny et Morrens, un seul enfant étant inscrit, nous avons renoncé à ouvrir ces structures.

	Titulaire	Nombre d'enfants inscrits	Entrée en fonction
Devoirs surveillés Cugy	Mme Denise Vez	14	01.08.2011
	Mme Françoise Jaccoud		01.05.2018
Devoirs surveillés Froideville	Mme Catherine Miserez	16	01.08.2013
	Mme Dominique Pache		01.08.2014

Un contact a été pris avec le service en charge des devoirs surveillés sur Lausanne pour inscrire nos surveillantes à leur formation.

Deux personnes ont été intéressées par cette formation, il s'agit de Mmes Miserez et Pache qui gèrent les devoirs surveillés à Froideville. Elles ont commencé leur formation à Lausanne après les vacances d'octobre. Elles suivront 12 heures de formation. Celle-ci nous sera facturée CHF 120.00/personne par la Ville de Lausanne.

Ces deux surveillantes nous donnent un retour très positif de cette formation.

3.4 Personnel de surveillance

Surveillance des élèves entre les transports et le début/ la fin de l'école

Les temps d'attente entre les horaires des bus et les entrées ou sorties scolaires sont souvent de plus de 10 minutes. Selon son Règlement sur les transports scolaires, l'ASICE se doit d'organiser la surveillance durant ces périodes sur nos sites scolaires. Dès la rentrée d'août, nous avons pu supprimer la surveillance à Froideville et diminuer celle de l'Epi d'Or à Cugy car le temps d'attente y était inférieur à 10 minutes.

Nous avons, en 2018, 10 personnes qui se partageaient ces surveillances.

La gestion de ce personnel n'est pas simple car lorsqu'une personne est malade, elle téléphone à notre secrétaire dans la soirée et il est difficile de trouver « au pied levé » une personne disponible pour le lendemain. Heureusement nos secrétaires sont également à disposition pour les remplacements mais lorsqu'il y a plusieurs personnes absentes en même temps, cela se complique, évidemment.

Surveillants	Tranches ½ h/semaine 1^{er} semestre	Tranches ½ h/semaine 2^{ème} semestre	Entrée en fonction
Banderet Christina	5		01.08.2014
Brunner Fatima	5		01.01.2017
Croisier Elizabeta	6	10	01.08.2014
De Giuli Minou	6	4	31.03.2011
Delisle Fabienne	13	4	01.09.2012
Kunzi Kurt	18	15	01.09.2015
Loup Marie-Christine	6	4	01.09.2015
Luscher Henrietta	9		15.03.2015
Mento Rita	3	4	01.08.2014
Moser Maria	3	9	01.01.2017
Münger Beat	10	8	17.11.2014
Polibina Cossy Elena		9	27.08.2018
Tenud Franco	6	8	01.08.2016
Treuthardt Laurence		2	01.08.2014

3.5 Cantine de la Combe et espace pique-nique

La cantine du collège de la Combe est utilisée par les élèves du secondaire (9 à 11^{ème} années) et du primaire (7 et 8^{ème} années). Le local est occupé en moyenne par 86 élèves par midi, ce qui correspond à sa pleine capacité, mais les enfants arrivent par vagues, ils ne sont pas tous présents aux mêmes heures.

Comme l'an passé, la cantine accueille également les élèves de 6^{ème} année, car l'UAPE ne peut les prendre en charge en raison d'un manque de place. Ces enfants bénéficient alors d'un encadrement spécifique au vu de leur âge. Deux personnes gèrent actuellement ce groupe d'une quinzaine d'élèves sur le temps de midi. La majorité de ces élèves sont enclassés à l'Epi d'Or, c'est pourquoi nos deux surveillantes vont chercher les enfants à la sortie de l'école et les raccompagnent à 13h30. Les autres enfants arrivent un peu plus tard avec les bus. Après le repas, qui est pris ensemble, elles proposent des animations en salle de gym, mais le temps est court car certains enfants reprennent les bus peu après 13h00.

En outre, au vu du nombre de plus en plus élevé d'élèves qui mangent à la Combe à midi, surtout par mauvais temps, et le nombre de places à la cantine ne permettant plus de tous les accueillir, le Comité de direction a maintenu la zone de pique-nique au rez du Collège de la Combe. Une personne est engagée pour surveiller cet espace.

Exemple d'occupation de la cantine de Cugy : (semaine du 17 au 21 décembre 2018)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Repas chauds (7-11)	35	37	44	28
Repas chauds (5-6P)	12	13	16	10
Sandwichs - salades	13	15	5	11
Pique-niques	26	34	32	15
Total	86	99	97	64

Personnel de cantine

		Nombre de jour/semaine	Entrée en fonction
Responsable de cantine	Münger Isabelle	4	01.11.2002
Auxiliaire de cantine	Da Silva Hélène	4	01.09.2008
Surveillant place pique-niques	Tenud Franco	4	01.08.2016
Responsable 6P	Marti Sonia	4	01.08.2016
Aide 6P	De Giuli Minou	3	31.03.2011

3.6 Cantine de Froideville

La cantine de la salle du Foyer à Froideville accueille des élèves de 7 et 8P. Deux responsables se partagent la semaine et elles sont secondées par une personne chargée de l'intendance. Les élèves peuvent commander un repas chaud ou pique-niquer.

Exemple d'occupation de la cantine de Froideville : (semaine du 4 au 8 décembre 2017)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Repas chauds (7-8)	10	9	15	10
Pique-niques	6	8	6	7
Total	12	28	23	14

Personnel de cantine

		Nombre de jour/semaine	Entrée en fonction
Responsable de cantine	Mme Miserez Catherine	2	01.08.2013
Auxiliaire de cantine	Mme Pache Dominique	2	01.08.2014
Auxiliaire de cantine	Mme Jaccoud Françoise	2	01.08.2016
Auxiliaire de cantine	Mme Clément Maryline	2	01.12.2016

Remarques générales

- Nos secrétaires enregistrent les inscriptions pour chaque lieu et gèrent la facturation des repas aux parents. En raison du temps et de la complexité de cette facturation, le CoDir va étudier d'autres manières de fonctionner.
- Plus les enfants sont grands, plus ils se plaignent du manque de goût des repas. Notre traiteur a pris note de nos remarques et en a tenu compte. Cependant nos cantinières relèvent que la qualité n'est pas régulière. Elles mettent des annotations sur la fiche traiteur lorsque les élèves se plaignent.

3.7 Parascolaire – partage des responsabilités

Beaucoup de questions se posent sur le partage des responsabilités au long de la journée. C'est pourquoi un document précisant ces aspects a été préparé par l'ASICE et l'établissement scolaire. Cette information a été insérée dans les agendas à la rentrée scolaire. Ce document rappelle également le respect des règles. Chaque parent a dû en prendre connaissance et le signer.

 <p>Informations aux parents concernant le partage des responsabilités dans la prise en charge des enfants</p> <p><i>Elèves de 1^{ère} à 6^e années</i></p> <p>Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents sur le chemin de l'école ou de la maison.</p> <p>Les enfants qui prennent le bus scolaire pour se rendre à l'école sont placés sous la responsabilité de l'ASICE (CarPostal durant le trajet), depuis la prise du bus jusqu'à leur entrée en classe ainsi que dès la sortie de classe jusqu'à ce qu'ils soient de retour dans leur village avec le bus. Pour assurer cette responsabilité, l'ASICE met en place une surveillance pour ces moments (surveillance des enfants qui prennent ou attendent le bus scolaire uniquement).</p> <p>Durant le temps scolaire, les élèves sont sous la responsabilité de l'école.</p> <p>Les enfants inscrits à l'UAPE sont sous la responsabilité de l'UAPE. Les enfants inscrits à la cantine sont sous la responsabilité de l'ASICE à l'intérieur des espaces surveillés. (Les enfants qui piquent-niquent à la cantine ou dans la cour sont sous la responsabilité de leurs parents. Les espaces sont toutefois surveillés par un adulte).</p> <p>Les enfants inscrits aux devoirs surveillés sont sous la responsabilité de l'ASICE depuis la fin des cours jusqu'à ce qu'ils aient terminé leurs devoirs et quittent la salle de classe. Dès ce moment, ils sont placés sous la responsabilité de leurs parents.</p> <p>Respect des règles et sanctions bus scolaires et parascolaire</p> <p>La sécurité des enfants transportés est un élément central dans le cahier des charges des conducteurs/trices. En ce sens, il est important que les enfants transportés respectent les règles de comportement dans le bus et les consignes des conductrices et conducteurs. Ils peuvent être amenés à donner des avertissements aux enfants qui perturbent la sécurité du transport par leur comportement. Un avertissement fait suite à des demandes répétées du conducteur ou de la conductrice de cesser un comportement non conforme aux règles du bus ou à un événement mettant la sécurité du bus en question. L'enfant reçoit dès lors un avertissement dans son « permis bus ». En cas d'avertissement, les parents reçoivent un courrier informant de la situation de la part de l'ASICE. Si la situation se répète, l'ASICE peut convoquer l'enfant et ses parents à un entretien. Une exclusion temporaire du bus peut être prononcée à l'encontre de l'enfant.</p> <p>De même, il est important que les enfants accueillis au parascolaire respectent les règles de comportement et les consignes des surveillantes et surveillants. Ils peuvent être amenés à donner des avertissements aux enfants qui perturbent durablement l'accueil. Si la situation se répète, et après information aux parents, l'ASICE peut convoquer l'enfant et ses parents à un entretien. Une exclusion temporaire de la cantine ou des devoirs surveillés peut être prononcée à l'encontre de l'enfant.</p> <p>Nous vous remercions d'en parler avec votre enfant.</p> <p>Nous avons lu et compris les informations relatives aux responsabilités partagées durant la journée de l'élève ainsi que celles concernant le respect des règles.</p> <p>Signature des parents ou des représentant(e)s légaux : _____</p>

4. Affaires scolaires

4.1 Grille horaire

Année scolaire 2017-2018

La grille horaire de 5 périodes le matin et 2 l'après-midi pour les élèves de 7^{ème} à 11^{ème} a été maintenue. Il en est de même pour l'année scolaire 2018-2019.

4.2 Indemnisation de repas

Dans le cas où des élèves n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à midi en raison des horaires, le Comité a dû se conformer à l'article 30 de la LEO en accordant un subside de CHF 5.00 par repas. Un règlement fixe les conditions et modalités de cette indemnité.

4.3 Salles de gymnastique

Les salles de gymnastique du collège de la Combe sont occupées à plein temps la semaine. En dehors des horaires scolaires, ces salles sont essentiellement occupées par des sociétés locales. De plus, plusieurs sociétés organisent des tournois les samedis ou dimanches.

	LUNDI	LUNDI	MARDI	MARDI	MERCREDI	MERCREDI	JEUDI	JEUDI	VENDREDI	VENDREDI
Heures	Salle 1	Salle 2	Salle 1	Salle 2	Salle 1	Salle 2	Salle 1	Salle 2	Salle 1	Salle 2
16h30										
	Biogym		Biogym	Sports			Biogym	Sports	Biogym	
17h00				facultatifs	The Dance			facultatifs		
17h30										
18h00										
18h30	Mini	Handball			VBC				FC Cugy	
			Badminton		Sugnens		Badminton			
19h00					Cugy			Fatta N.	Novembre - Février	
19h30										
20h00										
	VBC	Sugnens	Sport pour	tous	VBC	Sugnens	Sport pour	tous		
20h30		Cugy				Cugy				
21h00										
21h30										
22h00										

4.4 Piscine

La collaboration avec l'Établissement scolaire du Mont ayant pris fin en 2015, il n'a pas été possible de proposer des heures d'enseignement de natation à nos élèves hormis quelques heures pour les tests de natation à organiser avant le camp à l'île d'Yeu.

Une étude des besoins à moyen et long terme d'infrastructures scolaires et sportives en lien avec l'étude de l'évolution démographique est en cours.

4.5 Sports scolaires facultatifs

La cheffe de file de l'éducation physique et sportive, propose de plus en plus d'activités aux élèves de notre établissement. Ce constat est réjouissant car cette organisation permet à des élèves qui ne sont pas forcément engagés dans une société sportive de découvrir et pratiquer une activité physique et sportive.

discipline	degré	date et nombre de leçons
Mini-tennis	1 – 2P	janvier - février (4 leçons)
Mini-tennis	3 – 4P	Février - juillet (15 leçons)
Basketball	9 -11S	janvier - février (3 leçons)
Football	9 -11S	janvier (3 leçons)
Handball	9 -11S	février- juin (15 leçons)
Nouveaux jeux	9 -11S	février- juin (15 leçons)
Mini-tennis	1 – 2P	septembre - décembre (11 leçons)
Unihockey	9 -11S	septembre - décembre (11 leçons)
Basketball	9 -11S	septembre - décembre (11 leçons)
Handball	9 -11S	septembre - décembre (11 leçons)
Handball	1 – 3P	septembre - décembre (13 leçons)
Handball	4 – 6P	septembre - décembre (13 leçons)
Handball	7P – 9S	septembre - décembre (13 leçons)

4.6 Matériel de musique

Inventaire du matériel de musique

Le Comité de direction a souhaité qu'un inventaire du matériel de musique soit effectué. Un inventaire très précis du matériel appartenant à l'établissement scolaire, l'ASICE, et à des enseignants a été établi. De plus une liste du matériel manquant a été proposée par le maître spécialiste de la musique à la demande de la direction de l'établissement scolaire. Nous avons

avisé les enseignants que le matériel de musique leur appartenant mais qui est entreposé dans le bâtiment scolaire n'est pas compris dans nos assurances.

Le Comité de direction va acheter petit à petit un complément de matériel de sonorisation afin de disposer après quelques années d'une bonne sonorisation des salles de sport qui servent d'aula pour différentes manifestations dont les promotions. Cet équipement acheté nous permettra d'économiser des frais de location et de diminuer l'apport de matériel privé des enseignants.

La salle de musique

Les enseignants se plaignaient que les rideaux étaient trop lourds et donc difficile à déplacer sur les rails. De plus, ces rideaux avaient besoin d'être lavés. Le Comité de direction a pris la décision de faire laver ces rideaux et de les diviser en plusieurs parties afin de simplifier leur utilisation.

4.7 PPLS

La répartition des coûts du PPLS est basée sur le nombre total des élèves des établissements scolaires de Cugy et Environs et du Mont. Jusqu'à maintenant Cugy comprenait plus d'élèves que le Mont mais nos élèves fréquentaient en moyenne deux fois moins le service PPLS. Cela est peut-être dû à l'éloignement de ces locaux. Par conséquent notre contribution était légèrement plus élevée que celle du Mont. Cette répartition se base sur un accord oral qui date de 2003, selon la Municipalité du Mont, soit avant la mise en place de notre établissement scolaire. Dans ce montant annuel qui nous est facturé, il y a l'amortissement du bâtiment (CHF 25'000.00 à charge du Mont et CHF 25'000.00 à charge de l'ASICE) et les frais annuels pour les charges d'entretien.

Le désir a été évoqué de disposer d'une antenne PPLS à Cugy et environs. Le but étant de faciliter l'accès à ce service à nos élèves en limitant la durée des déplacements.

Une visite du PPLS du Mont a été organisée en février. Quelques membres du Comité de direction se sont rendus dans ces locaux afin de se rendre compte des infrastructures nécessaires à la mise en place de ce service sur l'une de nos communes.

Le CoDir analyse actuellement la possibilité d'exploiter des locaux disponibles prochainement à Froideville. L'étude se poursuivra en 2019 si cette infrastructure correspond aux besoins spécifiques d'un tel service. Toutefois l'analyse financière d'un tel aménagement sera déterminante et permettra une comparaison avec les conditions financières octroyées par nos voisins montains.

Dans l'intervalle, le Comité de direction essaye toujours d'obtenir une meilleure répartition des charges entre le Mont et l'ASICE.

Une séance a eu lieu le 1^{er} novembre avec la municipalité du Mont et une délégation du CoDir pour discuter du tarif d'utilisation. Nous sommes dans l'attente d'un projet de convention.

4.8 Conférence des maîtres

Le 1^{er} mai une délégation du CoDir a été invitée à présenter notre association lors d'une conférence des maîtres. A cette occasion, Seema Ney, Jean-Pierre Sterchi et Chantal Bovay ont profité de préciser quelles étaient les compétences de l'école et celles de l'ASICE.

4.9 Assurance

Concernant l'assurance complémentaire pour nos élèves contractée auprès de l'Helsana, le Comité de direction se demandait s'il fallait maintenir cette assurance ou pas. Nous avons profité de la déclaration d'un sinistre établie par l'école pour recevoir le conseiller et l'interroger sur ce qu'ils prenaient en charge.

Cette assurance de CHF 10.00/élève est un complément aux assurances obligatoires des élèves et des accompagnants.

Après examen du faible nombre de cas qui ont fait l'objet d'une prise en compte sur les dernières années, le Comité de direction prend la décision de résilier cette assurance l'an prochain ou dès qu'un nouveau cas leur sera annoncé.

4.10 Courses et camps

Suite à un arrêt du tribunal fédéral qui stipule que l'école doit être gratuite, il a fallu réétudier le financement des camps en se basant sur une participation des parents couvrant uniquement les frais des repas.

Nous ne disposons pas de position claire du canton au sujet de la mise en œuvre de cet arrêt du Tribunal fédéral. Le CoDir de l'ASICE, après consultation de quelques communes voisines à ce sujet, a décidé d'appliquer cet arrêt et donc de modifier son échelle des subsides pour le budget 2019. Un projet a été proposé à la direction de l'école qui a, à son tour suggéré quelques aménagements.

Afin de contenir la part de financement de l'ASICE, le nombre de camps a été revu légèrement à la baisse. Ainsi par exemple au primaire, un seul camp peut être prévu par cycle de 2 ans et au secondaire, deux camps sur 3 ans, à la place de trois précédemment, seront organisés.

Un ajustement sur le budget de financement pour les courses et camps a été effectué et les enseignants ont été informés des modifications. L'année 2018-2019 sera une année de transition car certaines réservations avaient déjà été faites.

Avis de droit

Un courrier nous est parvenu d'une famille qui nous avise qu'elle contestait la somme demandée aux parents pour un voyage d'étude effectué en 2018, en se basant sur la décision du Tribunal fédéral. Embarrassé par cette position, en début septembre, le Codir a pris contact avec une juriste du DFJC afin d'obtenir une position claire du Canton. En fin d'année, nous ne disposons toujours pas d'une réponse cantonale sur ce point délicat.

4.11 Caisses de classe

Le comité de direction a pris la décision de diminuer les versements aux caisses de classes. Il verse 10.00 par élève au lieu de 20.00 pour les années précédentes.

4.12 Animations culturelles

Les CHF 12.50 par élève ont été maintenus dans le budget.

Les animations culturelles pour tous les cycles d'élèves ont été les suivantes en 2018:

- Lac Baïkal (conférences illustrées) 10S
- Ciné-concert (visages d'enfants) 6-7-8-DES-DEP
- Contes d'hiver pour se tenir chaud 1-4P
- HEMU (jazz-noizet) 5p
- Danse avec le violon 9-10-11S
- Les enquêtes de Maëlys dans le bois du Jorat 5P
- Quelques initiatives par classe

5. Transports scolaires

5.1 Règlement

Rappelons que le règlement des transports a été présenté au Conseil intercommunal en mars 2017 et validé par le canton en date du 17 mai 2017.

Selon ce règlement un élève qui se conduirait de manière à compromettre la sécurité routière ou la protection des autres élèves, voire la préservation des véhicules, peut être exclu temporairement par le Comité de direction. L'exclusion temporaire, d'une durée maximale de dix jours de classe, est prononcée après avoir entendu l'élève et ses parents.

Sur l'année scolaire 2017-2018, seuls quelques enfants ont reçu des avertissements écrits.

5.2 Organisation des transports scolaires

Pour l'organisation des transports 2018-2019, l'ASICE a délégué celle-ci à la société MicroGis qui a travaillé en collaboration avec notre établissement. Le Comité de direction est très satisfait de cette nouvelle collaboration.

Lors de la révision de la convention Canton - ASICE, nous avons appris que la direction et le secrétariat de l'école passaient environ 500 heures par année à organiser tous les transports (transports scolaires, courses spéciales, déplacements pour certaines activités scolaires, etc.) alors que sur la convention figurait une cinquantaine d'heures. L'organisation des transports est devenue très lourde et très complexe au fil des années et l'estimation du temps en 2008 ne correspondait plus à la réalité 10 ans plus tard.

Un 4^{ème} bus (hors Carpostal) a été mis en place afin que la durée d'attente des bus et le temps passé dans ceux-ci à certaines heures soit diminuée pour que les élèves disposent d'un temps suffisant pour manger à domicile.

125 élèves doivent être transportés par nos bus dès août 2018. Ils étaient 114 élèves au printemps 2018. Les transports principaux concernent des élèves enclassés sur Bretigny et Morrens, et ceci pour différentes raisons. Premièrement, les effectifs ne sont pas assez élevés pour constituer des classes uniquement avec les élèves d'un seul de ces villages. Deuxièmement, les élèves de 7 et 8P de ces deux villages sont enclassés à Cugy ce qui a pour conséquence de devoir déplacer des élèves de 5 ou 6^{ème} année de Cugy à Bretigny ou Morrens.

5.3 Organisation des courses spéciales

L'organisation des courses spéciales se fait dorénavant par le secrétariat de l'ASICE. Cette tâche est très complexe et prend du temps. Les enseignants qui organisent une sortie font une demande à l'établissement scolaire en indiquant s'ils ont besoin d'un transport par bus. Une fois validé par l'établissement, le secrétariat de l'ASICE en reçoit une copie. Il faut ensuite se référer à toutes les courses fixes des bus y compris ceux qui sont régulières dans la journée pour des activités sur un autre site (ACT, gym...). Si l'on voit qu'un bus est disponible, nous contactons le chauffeur par sms afin de savoir si l'horaire de la course spéciale lui convient. Une fois son aval reçu (ce qui peut prendre quelques jours) nous informons l'enseignante de l'horaire et nous établissons un bon pour les chauffeurs et CarPostal. Si nous ne trouvons pas d'arrangement avec un de nos bus, nous informons l'enseignante qu'elle peut voir avec les TI ou louer un autre bus ou encore modifier le jour de sortie ou l'horaire de cette dernière.

Lorsqu'il y a des joutes sportives ou autres activités où de nombreuses classes doivent être déplacées, l'organisation est complexifiée. Nous réservons les bus scolaires pour les plus jeunes élèves (mais cela implique de nombreux trajets) et les plus grands se déplacent avec les transports publics.

6. CONSEIL INTERCOMMUNAL

6.1 Composition

Composition du Conseil intercommunal pour l'année 2018

Délégués		
Bretigny	M. Markus Mooser	Syndic
Bretigny	M. Laurent Chappuis	Conseiller municipal
Bretigny	M. Marc Heuschkel (*)	Conseiller général
Bretigny	Mme Karen Brunisso (°)	Conseillère générale
Bretigny	M. Marc Tille	Conseiller général jusqu'au 30.06.2018
Bretigny	M. Marc Rohner	Conseiller général dès le 01.07.2018
Cugy	M. Thierry Amy	Syndic
Cugy	M. Philippe Flückiger	Conseiller municipal
Cugy	M. Sylvain Amaudruz	Conseiller communal
Cugy	Mme Minou De Giuli (°)	Conseillère communale
Cugy	M. Bertrand Fahrni (*)	Conseiller communal
Froideville	M. Jean-François Thuillard	Syndic
Froideville	M. Albert Blaser	Conseiller municipal
Froideville	M. Laurent Gattlen (*)	Conseiller communal
Froideville	M. Azdine Bouhedja (°)	Conseiller communal
Froideville	M. Cédric Von Rohr	Conseiller communal
Morrens	M. Jean-Paul Raemy	Syndic
Morrens	M. Didier Beuchat	Conseiller municipal
Morrens	Mme Virginie Binggeli (*)	Conseillère communale
Morrens	M. Daniel Busch	Conseiller communal
Morrens	M. Frédéric Staehli (°)	Conseiller communal

(*) Membres de la commission de gestion

(°) Membres de la commission Ad-hoc (pour analyse des préavis)

Président	M. Jean-François Thuillard
Vice-président	M. Jean-Paul Raemy
Secrétaire	Mme Chantal Bovay

6.2 Séances

Le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises et s'est prononcé sur les sujets suivants :

27 mars 2018

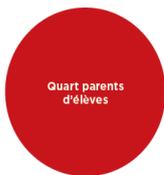
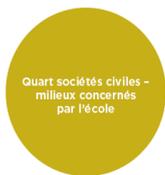
- Informations du CoDir
- Préavis 09.2018 Comptes et rapport de gestion 2017 (adopté)
- Informations de la direction de notre établissement

12 juin 2018

- Information du CoDir
- Préavis 10.2018 – Aménagements complémentaires dans le collège de la Combe
- Informations de la direction de notre établissement

25 septembre 2018

- Informations du CoDir
- Budget 2019 (adopté)
- Accès des membres du CI au site internet
- Informations de la direction de notre établissement
- Elections statutaires
- Visite des travaux réalisés dans le bâtiment de la Combe



7. Conseil d'établissement

7.1 Composition du Conseil d'établissement

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Présidence :	Seema Ney	
Vice-présidence :	Katia Cruchon	
Secrétariat :	Sophie Zbinden	
Délégué·e·s		
Bretigny	Mme Jaggi Audrey	Quart parents d'élèves
Cugy	Mme Mason Vanessa	Quart parents d'élèves
Froideville	Mme Brouze Pascale	Quart parents d'élèves
Morrens	M. Chamoso David	Quart parents d'élèves
Bretigny	M. Paccaud Christophe	Quart société civile
Cugy	M. Auberson Thierry	Quart société civile
Froideville	M. Bouhedja Azdine	Quart société civile
Morrens	M. Busch Daniel	Quart société civile
	Mme Dorthe Virginie	Quart professionnels
	Mme Brunner Sophie	Quart professionnels
	M. Bovet Florian	Quart professionnels
	Mme Behrens Loewer Céline	Quart professionnels
Bretigny	Mme Ney Seema	Quart autorités
Cugy	M. Sterchi Jean-Pierre	Quart autorités
Froideville	M. Witzig Pierre-Alain	Quart autorités
Morrens	Mme Cruchon Katia	Quart autorités

7.2 Rapport d'activités

Le Conseil d'établissement (CET) s'est réuni à trois reprises en 2018 (31 janvier, 18 avril, 12 septembre).

Plusieurs projets ont été portés tout au long de cette année :

Projet LIFT :

La poursuite du projet LIFT, qui vise à proposer à des jeunes de l'établissement en baisse de motivation quelques jours de travail auprès des entreprises locales sur une durée de trois mois et de les sensibiliser ainsi au monde du travail, a été discutée, Mme Dorthe annonçant qu'elle ne pouvait plus gérer elle-même ce projet en raison de sa charge de travail. La décision a été prise qu'il soit géré en charge en partie par le quart société civile. Un comité a été mis en place. Une répartition du travail entre CET et école a été décidée : les tâches effectuées par le quart société civile sont le démarchage des entreprises, l'école s'occupant de cibler les élèves candidat·e·s et les tâches administratives. Au sein du CET, ce sont Christophe Paccaud et

Daniel Busch qui se sont investis dans celui-ci. En 2018, ce sont 5 élèves qui ont participé à ce projet dans les entreprises de la région.

Mme Dorthe a par ailleurs eu l'occasion de promouvoir ce projet dans le cadre d'un événement de Lausanne Région. Un article sur le projet LIFT de l'établissement de Cugy et environs est paru le 27 septembre 2018 dans L'écho du Gros-de-Vaud.

Ecole-entreprises :

Porté par les représentants de la société civile au Conseil d'établissement, école-entreprises permet à des élèves de 11^{ème} qui le souhaitent de passer des entretiens d'embauche simulés. Leur curriculum vitae et leur lettre de motivation sont analysés et rendus avec un feed-back. Pour l'édition 2018, ce sont 23 jeunes qui ont soumis leur travail et ont réalisé un entretien avec l'un des membres du « Quart société civile » en septembre 2018.

Il est relevé, qu'au fil du temps, le niveau de préparation des élèves est en constante augmentation, tant sur la qualité des documents fournis que sur la tenue et/ou l'intérêt sur l'entreprise et le métier convoités. Nos remerciements vont aux élèves pour leur implication et aux enseignant·e·s pour leur travail de préparation.

Projet Semaine du goût :

Un projet autour de la Semaine du goût a été réalisé pour la 1^{ère} fois en 2018, du 13 au 23 septembre 2018. Elle vise à proposer des activités autour de la découverte de produits locaux et de saison. Elle a également pour but de faire découvrir des goûts, des saveurs, des produits et savoir-faire locaux liés à l'alimentation aux enfants de nos quatre villages (Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens), que ce soit durant le temps d'école ou le temps parascolaire (UAPE, cantines). Afin de mettre en œuvre ce projet, un sous-groupe de travail constitué d'un·e membre de chaque quart du CET a été créé. Christophe Paccaud, Vanessa Mason, Céline Berhens Loewer, Seema Ney et David Chamoso se sont ainsi réunis à plusieurs reprises, rejoints par la suite par d'autres personnes de l'école ou des UAPE, afin de pouvoir organiser ce projet. Une première étape de questionnaire a été réalisé afin de voir si un intérêt était présent tant chez les enseignant·e·s que chez les élèves. Le Conseil d'établissement a ensuite contacté localement les producteurs, agriculteurs, restaurateurs, boulangers, bouchers, petits magasins locaux et autres personnes en lien avec les métiers de bouche ou l'alimentation afin de les inviter à s'inscrire dans le projet de Semaine du Goût de l'établissement de Cugy et environs. De nombreuses personnes se sont montrées ouvertes à accueillir des classes durant la Semaine du Goût afin de leur faire découvrir leur métier ou leur passion pour le goût. Ce sont ainsi 25 ateliers qui ont été proposés, comme par exemple des ateliers culinaires, des dégustations de produits, des visites de fermes, la découverte du métier de chocolatier, de boulanger ou de boucher, ou encore la rencontre avec des Chefs des restaurants, dont notamment Franck Giovannini, le chef de cuisine du Restaurant de l'Hôtel de Ville de Crissier, qui nous a fait l'honneur de sa présence. Par ailleurs, les UAPE, les cantines ainsi que les enseignant·e·s et la bibliothèque scolaire ont mis en œuvre de nombreux projets avec les enfants, dans leurs locaux. Les enfants de toutes les classes et lieux parascolaires ont ainsi pu vivre des moments de dégustation, découverte et de plaisir autour du goût, des produits locaux et de saison.

Le projet de Semaine du goût de CET de Cugy et environs a eu un écho dans les médias, avec un article dans le 24 Heures et un dans L'écho du Gros-de-Vaud.

Mon'apprentissage :

Le CET du Mont est venu présenter son concept Mont'apprentissage. Il a invité le CET de Cugy et environs à le rejoindre. Le Conseil d'établissement a décidé de rallier le projet Mont'apprentissage du CET du Mont, suite à l'accord de l'établissement scolaire et du quart société civile qui le portera. Cette manifestation a pour but de mettre en relation directe et locale les formateurs avec les élèves des 10 et 11^{ème} années en recherche d'une place

d'apprentissage ou de stage. Ainsi, en 2019, Mont'Apprentissage perdra le « t » du Mont pour devenir Mon'Apprentissage et s'adresser désormais aussi aux élèves et entreprises des communes de Cugy, Morrens, Bretigny et Froideville.

Il s'agit d'une nouvelle opportunité pour les élèves de 10 et 11S de rencontrer des patrons d'entreprises des communes de la région, prêts à les prendre en stage et à proposer des places d'apprentissage. De nombreuses professions sont représentées : employé·e de commerce, ébéniste, poseur/poseuse de sol, gestionnaire de commerce de détail, boulanger/ère-pâtissier/ère, assistant·e socio-éducatif/ve, installateur/trice sanitaire parmi d'autres. La manifestation se déroulera le 30 janvier 2019 au Mont-sur-Lausanne.

Les entreprises de nos villages ont été contactées et ce n'est pas moins de 20 entreprises ou institutions qui ont répondu présentes en proposant une palette de 28 métiers pour une centaine de rendez-vous planifiés avec les élèves. Une édition qui s'annonce prometteuse !

Pour cette première participation, les 21 élèves qui se sont inscrits se rendront au Mont-sur-Lausanne où ils auront la chance de rencontrer, lors d'entretiens d'une quinzaine de minutes, plusieurs patrons pour leur présenter CV et lettre de motivation afin de décrocher un stage, avec à la clé une place éventuelle d'apprentissage.

Graines d'entrepreneurs :

Deux classes de l'établissement participent au projet Graines d'entrepreneurs. Sous l'égide de l'Université de Lausanne, ce programme est dimensionné pour des jeunes scolarisés entre 10 et 18 ans. Basé sur un projet citoyen personnel ou collectif, il favorise une approche pluridisciplinaire des savoirs en (re)donnant du sens aux études, en stimulant la créativité, le développement personnel, l'autonomie comme la motivation, les jeunes étant invité·e·s à réfléchir puis proposer des projets pour leurs communes.

Ce programme s'inscrit parfaitement dans les attentes du PER en termes de capacités transversales. Il s'agit in fine de développer un esprit entrepreneurial et citoyen.

Assemblée annuelle des parents :

L'Assemblée annuelle des parents a eu lieu le 8 novembre 2018. Cette soirée a été l'occasion de présenter le travail du quart Parents du CET. Une conférence sur le thème de la mise en danger des jeunes par le Dr Philippe Stefan était ensuite proposée. Ce sont plus de 50 parents qui ont assisté à cette soirée.

Souper de fin d'année offert aux enseignant·e·s :

Chaque année, ce sont les représentant·e·s d'une même commune au sein du CET qui organisent le souper de fin d'année qui est offert par l'ASICE aux enseignant·e·s de l'établissement ainsi qu'au personnel administratif et de conciergerie. En 2018, ce sont les membres représentant Cugy qui l'ont organisé, en offrant une très jolie fête de fin d'année au corps enseignant.

Le CET a par ailleurs décidé que la cinquième année de la législature, ce serait les représentant·e·s du quart professionnel qui organiseraient le souper de fin d'année.

Echanges :

De nombreux échanges ont par ailleurs eu lieu au cours des séances. La thématique retenue pour la journée pédagogique du corps enseignant a été présentée par Mme Dorthé. En 2018, la question du harcèlement entre élèves a fait l'objet de cette journée pédagogique. La possibilité d'ouvrir la matinée de conférences à toutes les personnes en lien avec les enfants (surveillants, cantines, concierges, etc.) a été décidée. Par ailleurs, le CET a décidé de poursuivre la réflexion sur cette thématique en proposant aux parents d'élèves une soirée de conférences. Plus de 70 parents ont participé à cet événement, qui a eu lieu le 28 mars. Le CET a relevé la collaboration fructueuse entre l'école, l'ASICE et le CET autour de cette

thématique, permettant de donner les mêmes informations à toutes les personnes qui interagissent avec les enfants.

Les autorités politiques ont informé le CET de la création d'un site internet de l'ASICE. Un onglet sur le CET y est présent. Le CET a par ailleurs été informé des réflexions en cours au sein du CoDir sur les locaux scolaires. La question de l'accueil d'élèves de 5-6e à la cantine lorsque le nombre de places en UAPE ne suffit pas a également été discutée. Ont notamment été présentés aux membres du CET les réflexions menées par le CODIR sur le coût de cet accueil et la nécessaire augmentation des tarifs.

La consommation de stupéfiants par les élèves a également fait l'objet de discussions, ainsi que la question du financement des camps.

Finalement, la mise en œuvre d'un Conseil des élèves a également été abordée, mais a été reportée au moment où la Direction de l'école serait nommée.

Finalement, conformément aux statuts du CET, celui-ci a statué sur les demi-journées de congé supplémentaires pour les élèves. Il a décidé de suivre la proposition de l'établissement scolaire et d'accorder un congé aux élèves le mercredi qui précède l'Ascension.

8. Conclusion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les déléguées et délégués, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil intercommunal :

- vu le rapport du Comité de direction, relatif à la gestion et aux comptes de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs pour l'exercice 2018 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil Intercommunal décide

- de donner décharge au Comité de direction de sa gestion et des comptes pour l'année 2018.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction le 8 février 2019

Le Comité de direction